

*Plan Local d'Urbanisme
Révision allégée n°1*

**Réunion publique
20/05/2026**



Révision allégée n°1 - PLU - Réunion publique

1. Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme régi par le code de l'urbanisme,
- But : réglementer les droits à construire au niveau communal ou intercommunal,
- Composition : plusieurs documents composent un plan local d'urbanisme dont 2 très importants :
 - le plan de zonage,
 - le règlement,
- Evolution du PLU : 2 procédures distinctes pour faire évoluer le PLU :
 - la révision,
 - la modification,
- Procédure en cours : révision allégée du PLU.

Révision allégée n°1 - PLU - Réunion publique

2. Quel est l'objet de la réunion publique ?

- Présenter la procédure de révision allégée du PLU en lien avec le développement de l'usine NEXANS et le réaménagement de l'entrée de ville Raoul BRIQUET

- Avancée de la procédure :
 - Délibération en conseil municipal : prescription de la révision allégée (décembre 2024),
 - Travail des services de la commune sur le projet de révision (pendant toute l'année 2025),
 - Saisine de l'Autorité Environnementale (fin 2025-début 2026),
 - Organisation d'une réunion publique (mai 2026).

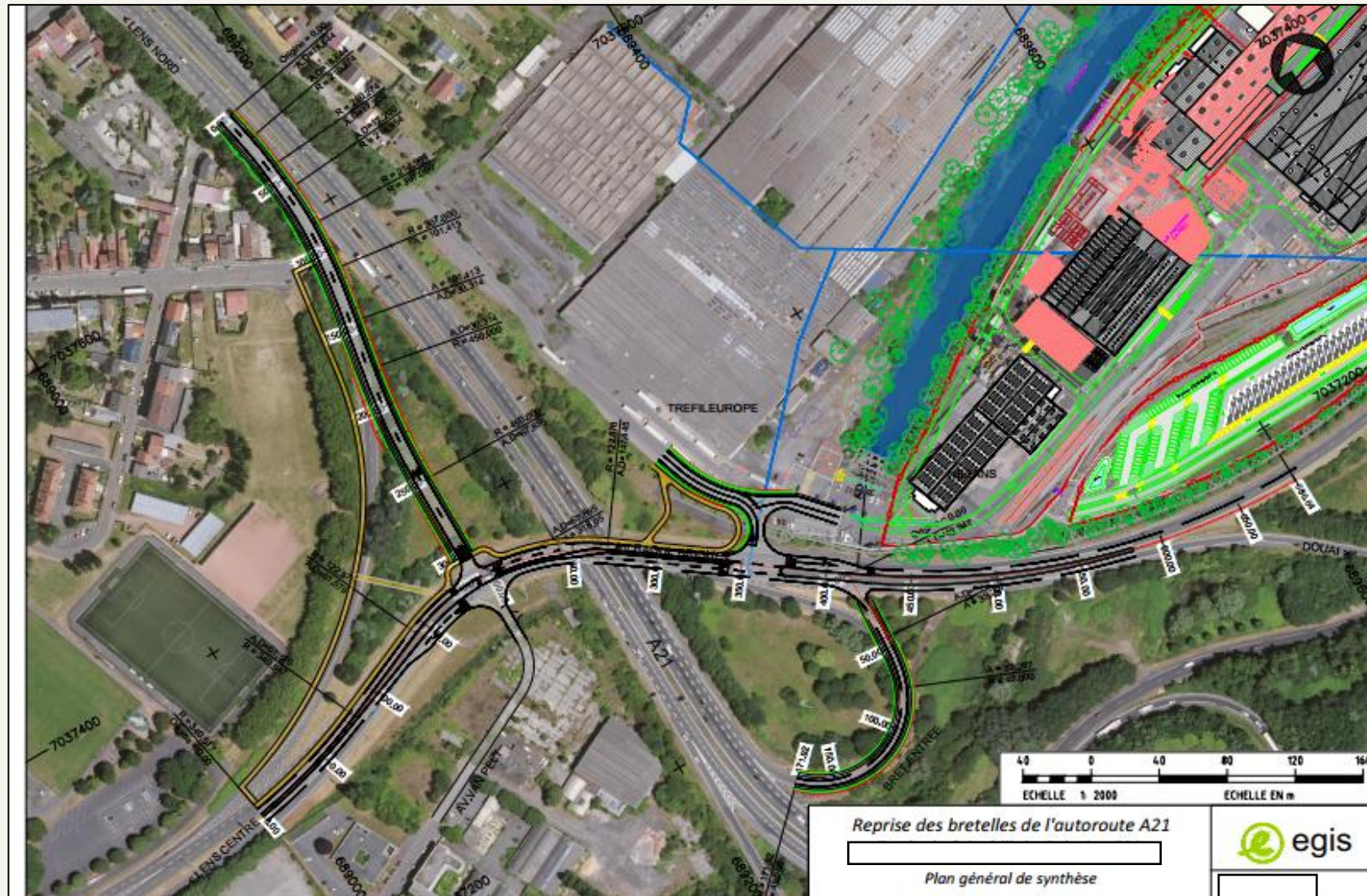
Révision allégée n°1 - PLU - Réunion publique

3. Pourquoi le PLU est-il révisé ?

- Développement des activités de l'usine NEXANS avec agrandissement de ses installations et augmentation des capacités de production,
- Trafic poids lourds qui passe aujourd'hui par le Boulevard du Marais qui pose plusieurs enjeux :
 - Présence d'une école,
 - Secteur résidentiel,
 - Trafic poids lourds de plus en plus important sur une voie non adaptée,
- Souhait de la commune : dévier le trafic poids lourds vers de nouvelles bretelles d'accès à créer depuis et vers l'usine, afin que le Boulevard du Marais retrouve sa vocation de voie résidentielle + sécuriser les abords de l'école,
- Opportunité : réaménager l'entrée de ville Raoul Briquet afin de l'embellir et désenclaver le fond de l'Avenue Alfred Van Pelt qui aujourd'hui se termine en impasse,
- Conséquences sur le PLU : modification et suppression de certaines prescriptions graphiques liées à la protection de la nature en ville.

Révision allégée n°1 - PLU - Réunion publique

4. Le projet de nouvel échangeur



Révision allégée n°1 - PLU - Réunion publique

5. Les impacts sur le PLU (plan futur)



Révision allégée n°1 - PLU - Réunion publique

6. Quelles sont les prochaines étapes de la procédure ?

- Juin 2026 : délibération en conseil municipal portant arrêt de projet et bilan de la concertation,
- Été 2026 : Réunion avec les personnes publiques associées,
- Rentrée 2026 : Organisation de l'enquête publique avec commissaire enquêteur,
- Fin 2026 : délibération en conseil municipal approuvant le projet de révision allégée.

Révision allégée n°1 - PLU - Réunion publique

Merci pour votre attention

A vos questions